24. Le principe du parapluie

Dans la chapelle ardente, le Préfet terminait son discours sur le thème "plus jamais ça...". Les familles effondrées hoquetaient leur chagrin devant les cercueils alignés.

Le Maire, tendu, anxieux, stressé attendait le moment inévitable où leur peine trouverait le chemin qui la ferait se déverser sur lui comme étant le seul responsable de la catastrophe.

Pourtant il était prêt. Le dossier était solidement verrouillé. Néanmoins il était rongé de trouille, c'est ce qui lui donnait cet air de partager la souffrance des parents des gamins qu'on avait tirés de l'avalanche, deux jours avant.

Mais la peur lui donnait aussi le teint jaune et c'est cela qui l'inquiétait. Il aurait préféré partager la pâleur des endeuillés.

Ah! S'il avait pu se faire porter pâle! Sa trouille allait lui attirer la fureur de ses administrés, qui attribueraient son teint à son implication sévère dans la tragédie! Alors qu'il n'avait peur que d'une chose, c'était qu'on le croit coupable.

- ...les responsabilités seront recherchées... – dévidait le préfet – des conséquences en seront tirées... la justice suivra son cours...
s'il y a lieu, des sanctions seront prises... la plus grande sévérité... et patin et couffin...

Déjà, le Maire pouvait sentir glisser vers lui les regards de la parentèle éloignée des victimes qui, moins anéantie par le chagrin, cherchait déjà à alimenter son désir de vengeance.

Le préfet termina gauchement son discours, hésitant à en rajouter pour faire bonne mesure, interrogeant du regard le Secrétaire Général. Ce dernier hocha la tête en fermant les yeux d'un air rassurant : ça va le faire !

Il y eu un moment de flottement auquel il mit fin avec brusquerie en se dirigeant vers le Maire comme vers le responsable de tout ce bordel.

– Réunion à la mairie! Maintenant!

La Salle du Conseil était bondée et silencieuse. Les apartés se faisaient au murmure, la bouche en coin, sans en avoir l'air. Tout le monde se sentait coupable de n'avoir rien à se reprocher.

Sur la table était étalée la carte au 1/25000 du Plan Communal de Sauvegarde avec les zones hachurées en fonction du degré de risque que le Secrétaire Général commentait à mi-voix pour le préfet.

Il y avait là, outre le préfet et le Secrétaire Général, le Sous-Préfet, les différents Directeurs des Services de Prévention des Risques, le Maire, le Directeur Départemental de la Sécurité Civile et enfin l'Adjoint Communal à la Sécurité, tous arborant discrètement la rosette de le Légion d'Honneur. C'est vous dire la densité de compétences dans cette salle!

Il y avait aussi le Directeur du Service des Pistes, Amédée Potron-Minaz, ancienne gloire du ski olympique dont on ne pouvait apprécier la compétence épinglée sur le revers de la veste, vu qu'il était en pull rouge de moniteur de ski.

- C'est une jolie carte, c'est un fait! Mais qu'en est-il sur le terrain? - Commenta le préfet.

Il broda sur le sujet et l'assistance hocha la tête, comme il se doit.

 - ...Car – conclut-il – à en croire cette carte, il est impossible qu'il soit arrivé ce qui est arrivé!

C'était le moment qu'attendait le Maire depuis que le préfet était arrivé dans la station.

 Cette carte est l'image exacte de ce que nous avons réalisé sur le terrain! – intervint-il – J'ai ici tous les constats d'huissier qui attestent que les panneaux d'interdiction et les barrières imposés par vos Services Techniques existaient réellement.

Avec empressement, il étala les attestations mentionnées.

- Il y a deux ans, nous avons eu une affaire qui nous a causé énormément de soucis mais qui nous a appris à vivre. On ne nous

la fera plus! Figurez-vous qu'un pensionnaire de la maison de retraite s'était cassé le col du fémur en glissant sur une déjection canine. Nous avons cru répondre à la situation en nettoyant au jet, quotidiennement, les trottoirs de la commune. Cela nous a coûté un bras mais cela ne nous a pas évité les ennuis : un matin, après le passage de l'engin de nettoiement, la température a brusquement chuté à cause d'une bise du nord. Résultat : six retraités à la clinique pour une chute sur le verglas et les familles qui nous poursuivent en justice. Nous aurions tout simplement posé des panneaux interdisant les déjections canines sous peine d'amende, nous aurions été couverts!

Comme l'avait dit le Maire, le dossier était bétonné.

- Vous me faites une copie de ces documents ! Je vais les faire examiner par mes services !

Le Maire se détendit, la balle était dans le camp du préfet.

- Comment expliquez-vous que les jeunes aient ignoré les panneaux! – reprit le préfet – D'après les photos jointes ils semblent en effet très explicites!
- Je dois d'abord préciser que la plupart des victimes ne sont pas de la commune !

Ah, non! Pas de délinquants chez nous. Il ne précisa pas que la plupart des jeunes de la commune profitaient de l'afflux de skieurs pour se faire un peu d'argent, qui en donnant des leçons de ski, qui en tendant les perches aux remonte-pentes et j'en passe : tout le monde savait que les jeunes skieurs ne manquaient de rien de ce qui aurait pu leur faire manque. Si vous voyez ce que je veux dire

On ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque panneau! – reprit le Maire – D'ailleurs, pour bon nombre des victimes, le montant de l'amende, 500 € quand même, n'est pas dissuasif.

Voilà qui n'arrangeait pas vraiment les affaires du préfet : transformer les victimes en gosses de riches désobéissants n'était pas d'actualité, même si, dans le fond, c'étaient leur incivilité qui l'avait mis dans la merde.

– Pourtant, la station ne manque pas de pistes! – reprit-il.

Il se fit un brouhaha dans l'assistance et le préfet leva le nez pour voir un des adjoints du Maire faire les gros yeux à un bonhomme tout ridé qui avait l'air de vouloir le bouffer.

- Les jeunes, Monsieur le préfet, vous savez comment sont les jeunes! – reprit le Maire – À part interdire aux parents de les amener skier, je ne vois pas comment on peut faire. Les panneaux seraient-ils écrits en chinois, ils agiraient de la même façon.
- − Ce n'est pas faux ! − opina le préfet.
- C'est ce que vous allez dire aux parents ? Vos enfants n'ont eu que ce qu'ils méritaient ?

Le préfet eu un haut-le-corps devant si peu de déférence. Qui était l'impoli qui parlait sans y être invité et sur un ton de persiflage qui plus est !

C'était le vieux montagnard, que l'adjoint n'arrivait plus à étouffer, qui venait de proférer ces mots. Mais le préfet ravala vite son indignation en voyant la trogne du bonhomme vers qui les élus communaux s'étaient tournés respectueusement.

De toute évidence, le gars pouvait se permettre d'ignorer l'étiquette et la bienséance. Le Secrétaire Général se pencha vers son oreille :

- Amédée Potron-Minaz, Directeur du Service des Pistes, une célébrité locale, médaillé olympique...

Le préfet ne répondit pas tout de suite car, en réalité, il était en train de penser la même chose et se disait qu'il fallait oublier ce genre de réaction, au risque de se faire lyncher par les médias. Le brouhaha reprit dans la salle :

- C'est un problème d'éducation...
- Non, d'information!
- C'est le mal de notre société...
- Une bonne guerre...
- Il faut leur dresser une contravention...

– Ça les dressera...

D'un geste, le préfet ramena le silence.

- Restons pragmatique et essayons de répondre avec lucidité et réalisme au problème : comment faire pour que cela ne se reproduise plus ?
- Vous voulez dire : combien de panneaux, de barrières, d'interdictions, d'amendes faut-il rajouter ? – le vieux avait redonné de la voix.
- Quoi d'autre ? lâcha le préfet avec hésitation.
- À voir cette carte, on se demande même comment on peut encore skier sur le domaine de la station !

Sans même attendre l'autorisation du préfet, Potron-Minaz joua des coudes jusqu'à la table du Conseil où était étalée la carte, sur laquelle il s'appuya des deux mains comme sur une banale toile cirée :

- Si vous respectez le Plan d'Évaluation des Risques à la lettre, vous pouvez monter par quelque télésiège que ce soit, vous arriverez toujours en bas par la piste blanche! Regardez: si vous choisissez la piste noire, vous vous retrouvez vite sur la piste rouge. On ne peut plus continuer sur la piste noire parce qu'il y a trop de bosses! C'est ce qu'on m'a sorti! Vous vous rabattez alors sur la piste rouge mais très vite elle est trop pentue et il n'y a rien de plus dangereux que la pente! Pensez, si vous vous mettez en haut, vous vous retrouvez en bas, quelle horreur! Alors on vous dévie sur la piste bleue qui, elle, passe bientôt dans la forêt. Une forêt avec des arbres, entendons-nous bien! Car on me l'a demandé: "elle n'a quand même pas trop d'arbres, votre forêt ? ". Eh bien oui, elle trop d'arbres! Alors on évite la forêt et on se retrouve sur la piste jaune puis sur la blanche, à slalomer au milieu des skieurs débutants en essayant de les éviter. Pourtant il n'y a rien à craindre : il y a des panneaux de limitation de vitesse! Trente à l'heure! Comme si les skieurs avaient des compteurs! Pour un type qui s'est embringué sur la piste noire, il n'est pas vraiment à tombeau ouvert! Mais si vous ne voulez pas de bosse, pas de pente et pas d'arbres, il ne faut pas venir faire du ski! Il faut aller faire du char à voile sur les plages de la Manche!

- Comment en est-on arrivé là ?
- On en est arrivé là parce qu'à tous les échelons chacun y est allé de son coefficient de sécurité. Cette carte n'a plus rien à voir avec celle qu'on m'a demandée pour le Plan de Prévention des Risques. C'est du foutage de gueule. Il ne faut surtout pas montrer cette carte aux skieurs, ils en crèveraient de rire. Je parle de ceux qui ne sont pas morts dans les avalanches, bien-sûr!
- Mesurez vos propos!
- On ne peut pas vous laisser dire cela!
- Pour qui prenez-vous vos élus...
- C'est un discours démagogique...
- Je dirais plutôt populiste...
- Nous cherchons des solutions sérieuses, pas un prêche de soixante-huitard...
- On dirait que vous ne savez pas ce que c'est que la sécurité publique!
- Je ne retire rien de ce que j'ai dit trancha Potron-Minaz ce n'est pas moi qui les ai tués, ces gamins, c'est votre sacrée manie d'ouvrir le parapluie! Il y a des interdictions partout, pour tout et n'importe quoi! Comment voulez-vous qu'on prenne les plus importantes au sérieux! Pour ces jeunes, une barrière, ça n'est fait que pour sauter par-dessus. Vous savez que vos services ont établi une échelle d'évaluation du danger? Sur chaque panneau il y a une note sur une échelle de 0 à 5. Pour les parkings, la note est déjà de 2/5! Sur un parking! Avec des voitures arrêtées et des mémères qui font pisser leur chien! Parce qu'il pourrait bien avoir du verglas! Si vous passez sur le trottoir sous une gouttière d'où pourrait tomber une stalactite de glace, attention, vous vous exposez à un danger de 4/5. On a parlé d'obliger les gens à circuler en ville équipé d'un ARVA, au cas où la neige glisserait

du toit et qu'ils seraient enfouis dessous!

- ... Appareil de Recherche des Victimes
 d'Avalanche... chuchota le Secrétaire Général.
- Vous voulez mettre une amende aux jeunes? Y aurait-il quelqu'un payé pour le faire, ils auraient l'impression que ces panneaux ne servent qu'à faire rentrer le fric dans les caisses de l'état!

Le vieux n'avait pas complètement tort sur ce point. En analysant la carte, on pouvait voir que toutes les barrières, que ce soit celles qui canalisaient les skieurs vers la piste blanche ou celles qui leur interdisaient l'accès aux couloirs d'avalanches, toutes étaient notées 5/5! Se balader en ville était, d'après les autorités compétentes, à peine moins dangereux que d'évoluer à ski sur une plaque à vent!

Ce qui était devenu progressivement dangereux, ce n'était pas l'avalanche qui emportait le skieur, c'était le risque de passer en correctionnelle pour défaut de mise en garde. Cet empressement à protéger ses arrières avait privé les autorités de la confiance qu'elles étaient censées inspirer.

Cette uniformisation des évaluations du risque avait eu pour conséquence qu'aucune des malheureuses victimes n'avait envisagé que la peine encourue pouvait être plus définitive qu'une engueulade, voire qu'une simple amende, dont on se remet vite en conspuant ceux qui les émettent. Mais s'est-on jamais tiré d'une avalanche en lui faisant un bras d'honneur ?

- Que préconisez-vous, alors ? demanda le Sous-Préfet.
- Qu'on informe honnêtement les gens des dangers qu'ils courent et qu'on les laisse agir à leur guise! Qu'ils associent le nonrespect des règles à un risque vital et non à une contravention!
 - lâcha Potron-Minaz –Vous verrez que la montagne deviendra plus sûre!
- Vous, n'y pensez pas!
- Les gens attendent qu'on les protège!

- C'est le moyen-âge!
- Irréaliste!
- Et la liberté de n'en faire qu'à sa tête, qu'en reste-t-il si en fin de compte nous sommes les seuls responsables de ce qui nous arrive?
- Qu'en pensez-vous, Monsieur le préfet ?
- Je comprends, je comprends émit le préfet pensivement mais il faut raison garder!

Surtout, il fallait conclure. Comme il l'avait souligné au cours de la réunion, ils étaient réunis pour trouver une solution. Alors, se redressant, il frappa du poing sur la table du Conseil. D'une voix tranchante soulignée d'un coup de menton viril il lâcha :

 Attendu que certains usagers du domaine skiable ne tiennent pas compte des règles. Attendu que l'activité nivale est, pour la commune, une source vitale de revenus, j'ai pris cette décision irrévocable...

Le silence plana, on était suspendu, curieux, voire impatient.

- J'ai décidé ce jour, et ceci vaut arrêté préfectoral à effet immédiat, de réviser la notation d'évaluation du danger en la développant sur une échelle de 1 à 10, d'augmenter les amendes de 500 € à 1250 € et d'améliorer la protection juridique des élus devant les juges civil et pénal.
- Et pour les gamins, on fait quoi! On les équipe aussi de parapluies?
 grogna Potron-Minaz dans le tonnerre d'applaudissements qui salua la décision du préfet.